

Vote du budget 2015

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi 2 avril 2015 en session ordinaire, sous la présidence du maire, Philippe Cartailier.

Absente excusée : Mme Marie-Agnès Vigier

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Les Conseillers se sont prononcés sur les taux d'imposition 2015. La part communale restera inchangée par rapport à l'année précédente soit 6,51 % pour la taxe d'habitation, 12,12 % pour le foncier bâti et 64,27 % pour le foncier non bâti.

Subventions aux associations

Les subventions aux associations restent inchangées.

Aucune subvention exceptionnelle n'a été allouée cette année.

Vote des Comptes Administratifs 2014 :

A l'unanimité, le Conseil municipal a approuvé les comptes administratifs de la commune après que le Maire se soit retiré.

La réalisation de l'exercice 2014 du budget communal fait apparaître, en fonctionnement, des dépenses s'élevant à 564 739, 80 € et des recettes à 819 241, 32 € (soit un excédent de 254 501, 52 €) ; en investissement, des dépenses s'élevant à 200 247, 90 € et les recettes à 658 993, 66 € (soit un excédent de 458 745, 76 €, cet important excédent s'explique par des subventions des travaux de l'école réalisés en 2013 versés en 2014).

La réalisation de l'exercice 2014 du budget assainissement fait apparaître, en exploitation, des dépenses s'élevant à 57 520, 39 € et des recettes à 78 188, 71 € (soit un excédent de 20 668, 32 €) ; en investissement, des dépenses s'élevant à 96 037, 70 € et des recettes à 37 112, 74€ (soit un déficit de 58 924, 96€).

Approbaton des Comptes de Gestion 2013 :

Le Compte de gestion fourni par la trésorerie étant conforme au compte administratif de la Mairie, il est approuvé à l'unanimité.

Vote des budgets 2015 : Assainissement et Commune

Le budget a été examiné poste par poste, conduisant à un vote favorable unanime des membres présents.

Le budget communal est équilibré en fonctionnement à 1 354 973 € et en investissement à 340 146 €.

Le budget assainissement est équilibré en exploitation à 133 294 € et en investissement à 123 326 €.

Questions diverses

- Le nettoyage de printemps aura lieu samedi 11 avril. Le rassemblement se fera à 9h00 à la salle de Villeneuve-l'Abbé. Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de l'opération.

- Le maire informe le conseil qu'il a accepté la démission, pour raisons professionnelles, d'un conseiller délégué qui reste conseiller municipal.

- Jean-Paul Hermille donne lecture de son compte-rendu de la réunion du Syndicat rive droite de la Morge.

Dans le cadre du projet de loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (Notre), en cours d'examen en première lecture à l'Assemblée nationale, les députés ont confirmé, avec l'appui du Gouvernement, l'attribution aux intercommunalités de la compétence obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi) à partir de 2018.

- Un agent des services techniques a demandé sa mise en disponibilité à compter du 30 juin 2015.

- Jean-Claude Cibert-Goton a assisté à une réunion d'informations sur les risques que représente l'ambrosie.

Le FREDON Auvergne (Fédération RÉgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) est investi dans une campagne de lutte contre cette plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. De nombreuses informations sont disponibles sur son site Internet.

Des affiches sont disponibles en mairie.